

REGLEMENT DU TRAIL VERBIER SAINT-BERNARD BY UTMB 2022

Seule la version francophone du règlement fait foi.

ORGANISATION

UTMB International S.L. et L'association Les « Trailers Verbier St-Bernard » organisent l'événement sportif « Trail Verbier St Bernard by UTMB® ».

EPREUVES

Quatre courses à pied de pleine nature sont proposées. Le Trail Verbier St-Bernard (TVSB) comprend l'X-Alpine d'environ 140 km, l'X-Traversée d'environ 76 km, le Verbier Marathon 4000 d'environ 44 km et la Verbier X-Plore d'environ 26 km. Les courses se font en individuel et se déroulent en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

Le Verbier Marathon, ne passant pas par le sommet du Mt Rogneux, est une variante du Verbier Marathon 4000. Le choix entre ces 2 parcours pourra se faire par le coureur lors de son passage au poste de Mille.

UTMB® WORLD SERIES EVENT

Toutes les courses, sauf le Verbier Marathon court, font parties des UTMB® World Series Events et sont qualificatives pour les UTMB® WS Finals dans les catégories suivantes :

Catégorie 100M	X-Alpine	4 Running stones
Catégorie 100K	X-Traversée	3 Running stones
Catégorie 50K	Verbier Marathon 4000	2 Running stones
Catégorie 20K	Verbier X-Plore	1 Running stones

L'accomplissement d'une de ces courses permet directement de prendre part aux tirages au sort des courses de l'UTMB de l'année suivante. L'inscription aux tirages au sort ne se fait pas de manière automatique mais reste de la volonté du coureur.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, **née en 2002 ou avant pour l'X-Alpine et née en 2004 ou avant pour l'X-Traversée et le Verbier Marathon**, licenciée ou non. Pas de limite d'âge pour la Verbier X-Plore, mais les jeunes de moins de 18 ans doivent fournir une autorisation de leur représentant légal.

Les courses comportent de nombreux passages en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou neige...). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Conditions particulières pour l'X-Alpine :

L'X-Alpine est un parcours très alpin, pour des coureurs ayant l'habitude d'évoluer dans ce type de terrains.

4 points sont nécessaires pour s'inscrire à l'X-Alpine.

Les 4 points doivent avoir été acquis sur l'une des nombreuses courses anciennement qualificatives pour l'UTMB en un maximum de 2 courses effectuées dans les 3 ans précédant votre inscription. D'autres résultats peuvent être pris en compte sur demande.

En s'inscrivant à l'une des épreuves, le coureur:

- accepte de recevoir toutes les newsletters avec les informations sur l'événement.
- est conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve.
- prend la responsabilité de s'assurer auprès d'un médecin compétent qu'il est en bonne forme physique et ne souffre d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance et est apte à participer au Trail Verbier St-Bernard.
- est capable d'affronter sans aide extérieure des conditions climatiques difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, chaleur, brouillard, pluie ou neige).
- sait gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures.... De plus le coureur est conscient que ce n'est pas le rôle de l'organisation de l'aider à gérer ce type de problèmes.
- est capable de s'orienter et de prendre les décisions adéquates en cas d'égarement ou de problème de balisage.
- est conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course et que le temps d'attente des secours ou de neutralisation de la course, peut être de plusieurs heures à certains endroits.
- est conscient d'évoluer dans un milieu de montagne et accepte les risques qui en découlent.

La participation au Trail Verbier St-Bernard entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

CATEGORIES

Les âges ci-dessous correspondent à l'âge atteint par la personne au 31 décembre 2022.

Catégories d'âge UTMB® World Series				
X-Alpine	X-Traversée	Verbier X-Plore	Verbier Marathon 4000	Verbier Marathon
H et F 20-34	H et F 18-34	H et F 34 et moins	H et F 18-34	H et F 18-34
H et F 35-39	H et F 35-39	H et F 35-39	H et F 35-39	H et F 35-39
H et F 40-44	H et F 40-44	H et F 40-44	H et F 40-44	H et F 40-44
H et F 45-49	H et F 45-49	H et F 45-49	H et F 45-49	H et F 45-49
H et F 50-54	H et F 50-54	H et F 50-54	H et F 50-54	H et F 50-54
H et F 55-59	H et F 55-59	H et F 55-59	H et F 55-59	H et F 55-59
H et F 60-64	H et F 60-64	H et F 60-64	H et F 60-64	H et F 60-64
H et F 65-69	H et F 65-69	H et F 65-69	H et F 65-69	H et F 65-69
H et F 70-74	H et F 70-74	H et F 70-74	H et F 70-74	H et F 70-74
H et F 75-79	H et F 75-79	H et F 75-79	H et F 75-79	H et F 75-79
H et F 80-84	H et F 80-84	H et F 80-84	H et F 80-84	H et F 80-84
H et F 85+	H et F 85+	H et F 85+	H et F 85+	H et F 85+

SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture.

Seule l'eau plate, le sirop et la boisson isotonique (à l'exclusion des autres boissons) sont destinés au remplissage des bidons ou poches à eau.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Vous devrez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

ACCOMPAGNEMENT DES COUREURS

Sur toutes les courses, **L'assistance personnelle** sera autorisée **uniquement sur les points de ravitaillement officiels** et dans une zone spécifiquement réservée à cet usage.

Il n'est pas autorisé de se faire accompagner par un chien ou tout autre animal.

INSCRIPTIONS

Inscriptions exclusivement sur Internet et paiement sécurisé par carte bancaire :

	Jusqu'au 03 juillet 2022
X-Alpine	CHF 219.-
X-Traversée	CHF 127.-
Verbier Marathon + VM 4000	CHF 92.-
Verbier X-Plore	CHF 54.-

Trail Découverte (4-14 ans)	gratuit
-----------------------------	---------

Pas d'inscriptions sur place (à l'exception du Trail Découverte enfants)

Les frais d'inscription comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Le changement d'inscription pour passer sur un autre parcours ne peut se faire que jusqu'au 03 juillet 2022, dans les limites des places disponibles. Aucun changement ne sera admis après cette date. Aucun remboursement ne sera pris en compte lors de ces changements. Les demandes de changement doivent nous parvenir par mail à organisation@trailvsb.com.

Coureurs élités :

Afin de reconnaître pleinement le travail des athlètes de haut niveau et pour garantir une gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places pour les élités en fonction de leur indice de Performance. Les élités doivent s'inscrire durant la période des inscriptions officielle. Aucune inscription ne sera acceptée après ce délai.

Les coureurs entrant dans ces critères peuvent bénéficier des conditions d'inscription ci-dessous :

		Hommes			Femmes			
		50K	100K	100 M	50K	100K	100M	
	Direct et gratuit	850	820	800	710	690	650	
	Direct et à payer	800	770	720	650	610	560	Ou être dans le top 3 de son pays

ANNULATION D'INSCRIPTION

A) Remboursement sans assurance:

Date d'annulation	% remboursement
Jusqu'à 4 mois avant l'événement	60%
Jusqu'à 2 mois avant l'événement	50%
Jusqu'à 1 mois avant l'événement	30%
Moins d'1 mois avant l'événement	Pas de remboursement

B) Assurance annulation de l'inscription

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à L'assurance annulation pour autant que le paiement se fasse par carte de crédit via internet, le montant est à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de l'assurance est de permettre le remboursement total des frais d'inscription à l'une des courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un **accident**, une **maladie grave** ou le **décès** du coureur lui-même, de son époux.se ou partenaire reconnu.e, de ses enfants ou parents.
- **Grossesse** d'une coureuse inscrite.
- **Résultat positif d'un test au Covid-19** dans le mois précédant la course, pour le coureur ou un membre de sa famille directe.
- Une **interdiction d'embarquer** à l'aéroport pour se rendre à la course, due à un test de température.

En cas d'accident ou de maladie grave, un **certificat médical** attestant l'incapacité de participer doit être présenté. Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat nécessaire, au plus tard **dans les 10 jours qui suivent la manifestation**. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

En cas d'annulation, de toute ou partie de l'épreuve, aucune demande de remboursement faisant valoir la présente assurance annulation, nous parvenant après l'annonce d'annulation ne sera prise en compte. La date d'envoi de l'e-mail faisant foi.

Seules les demandes de remboursement adressées par e-mail à organisation@trailvsb.com seront traitées.

C) Conditions exceptionnelles.

Si une course est annulée ou si l'événement doit être organisé différemment (par exemple 1 course ou plus doivent être annulées), pour toute raison indépendante de la volonté de l'UTMB Group, plus de 30 jours avant le départ, les inscriptions seront partiellement remboursées. Le montant des remboursements est calculé afin de permettre à l'organisation de gérer les dépenses incontournables. Les coureurs seront remboursés de la façon suivante :

	% remboursement
Jusqu'au 08 avril	60%
Jusqu'au 08 mai	50%

Jusqu'au 08 juin

30%

Dès le 09 Juin

Pas de remboursement

La demande de remboursement devra être communiquée à l'organisation avant une date limite qui sera précisée par l'organisation après l'annulation.

En cas d'annulation décidée **moins de 30 jours avant le départ** ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ECHANGE DE DOSSARDS:

Même sans souscrire à l'assurance annulation, dès qu'une course a atteint la limite des places disponibles, il est possible, jusqu'au 6 juillet 2022 midi, de mettre en vente ou d'acheter un dossard sur le site swika.co. Le coût de ce service est partagé entre l'acheteur et le vendeur du dossard. Cette vente est soumise aux conditions générales de vente définies par Swika, en ligne sur leur site internet.

Aucune autre forme d'échange de dossards n'est possible et pour des raisons de sécurité, un contrôle strict sera effectué. Un bracelet permettant l'accès au sas de départ sera remis au coureur sur présentation d'une pièce d'identité, lors de la remise de son dossard.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE:

A) Equipement de base :

**Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification après la sortie d'usine.
Vous transportez ce matériel dans un sac non échangeable sur le parcours.**

X-Alpine, X-Traversée et Verbier Marathons:

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone portable.
Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course: garder son téléphone allumé, et ne pas activer le mode avion. L'application LiveRun est fortement recommandée pour des raisons de sécurité.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 2 lampes en bon état de marche pour l'**X-Alpine** et l'**X-Traversée**
- 1 lampe en bon état de marche avec piles de rechange pour les deux **Verbier Marathons**
Recommandation : 200 lumens ou plus pour la lampe principale
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire
Recommandation : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante (voir description en fin de paragraphe*)
- Casquette ou bandana
- Seconde couche chaude additionnelle : un vêtement seconde couche chaude à manches longues d'un poids de 180g au minimum (homme, taille M)
OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche) d'un poids de 110g au minimum (homme, taille M) et d'une veste coupe-vent* avec une protection déperlante durable.
*la veste coupe-vent ne remplace pas la veste obligatoire imperméable avec capuche, et vice versa..
- Surpantalonn imperméable
- Pièce d'identité

Si vous choisissez de prendre des **bâtons**, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Verbier X-Plore :

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone portable. Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course: garder son téléphone allumé, et ne pas activer le mode avion. L'application LiveRun est fortement recommandée pour des raisons de sécurité.
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante (voir description en fin de paragraphe*)
- Pièce d'identité

Si vous choisissez de prendre des **bâtons**, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

B) Kit froid

(équipement supplémentaire obligatoire en cas d'annonce de météo instable, pluvieuse ou froide. Peut être demandé sur toutes les courses.)

- pantalon ou collant de course à jambes longues ou association de collant de course et chaussettes couvrant **entièrement** les jambes.
- une paire de gants chauds
- un pull plus chaud en lieu et place du pull de 180g
- Gants chauds

Les informations concernant la nécessité de ce kit froid seront sur le site internet de la course.

C) Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vêtements chauds de rechange indispensables en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Bâtons en cas de pluie ou de neige pour votre sécurité sur terrains gras
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Un billet de 20 CHF (afin de pallier les imprévus).
- Bol réutilisable
- Montre GPS
- Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive
- Nécessaire de couture..

Des commissaires de course seront habilités à contrôler votre sac en n'importe quel lieu du parcours.

* Détails de la veste imperméable :

- Imperméabilité minimum conseillé 10 000 Schmerber
- Indice de respirabilité conseillé inférieur à 13
- la veste doit impérativement comporter une capuche intégrée
- les coutures doivent être soudées.
- la veste ne doit pas avoir des parties composées d'un tissu non imperméable, mais les aérations ménagées par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dès lors qu'elles ne nuisent pas de manière évidente à l'imperméabilité, sont acceptées.
Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ces critères, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.

DOSSARDS

Chaque dossard, ainsi qu'un bracelet d'identification donnant accès aux départs, est remis personnellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

En cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard est retiré et l'organisation se dégage de tout devoir et responsabilité envers le coureur en question.

SACS COUREURS ET OBJETS TROUVES

X-Alpine : Chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sac qu'il peut remplir avec les affaires de son choix et les déposer à Verbier le samedi matin au départ, pour le retrouver à Bourg St Pierre. Ces sacs seront rapatriés à Verbier. Il est également possible de laisser un sac personnel en consigne sur le site de départ à Verbier.

L'organisation assure le rapatriement à Verbier des sacs des coureurs ayant abandonné. Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

X-Traversée, Verbier Marathon, VM 4000 : Chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sac qu'il peut remplir avec les affaires de son choix et le déposer au départ de La Fouly ou de Liddes, pour le retrouver à Verbier.

Récupération des sacs à Verbier : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, **uniquement sur présentation du dossard**. Les sacs sont remis jusqu'à 12 heures le dimanche. Au-delà, le coureur devra venir lui-même récupérer son ou ses sacs, à ses frais, auprès de l'organisation.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les objets trouvés durant l'événement peuvent être récupérés sur la place des arrivées durant l'événement ou le lendemain de l'événement à Verbier. Aucun objet ne sera envoyé par poste.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours est implanté en différents sites stratégiques. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les coureurs doivent être conscients que les premiers secours peuvent nécessiter un délai allant jusqu'à quelques heures sur certains secteurs et doivent donc être équipés pour supporter cette attente. Les secouristes et médecins sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En complément du dispositif de secours, du personnel soignant sera présent sur certains postes pour vous assister en cas de problème médical sévère. Les soins pouvant être apportés sur les points hauts du parcours sont nécessairement limités aux personnes présentant un problème sévère. Des soins pour des problèmes bénins, résultant notamment de maux engendrés par l'épreuve, pourront être apportés sur certains postes situés plus bas et dans la limite de la disponibilité du personnel soignant. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant.

L'organisation n'est pas tenue de fournir le matériel nécessaire aux soins bénins, tels que cloques, coup de soleil etc....

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et de leur bracelet d'identification, ainsi que les pacers de l'X-Alpine dès Bourg St Pierre, ont accès aux postes de ravitaillement.

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillements. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- **X-Alpine** : 42 heures
- **X-Traversée** : 27 heures
- **Verbier Marathon**: 15 heures 15
- **Verbier X-Plore**: 7 heures 15

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle sont définies sur le site internet www.trailvsb.com. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, **les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Aucun coureur ne peut partir après la barrière horaire.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner l'épreuve ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Des bus sont disponibles, au départ de Champex, de La Fouly, du Gd St Bernard, de Bourg St Pierre, de Brunet et de Lourtier en direction de Verbier pour rapatrier les coureurs ayant abandonné. Un dernier rapatriement se fera 1h après la fermeture du poste. Au-delà de ce temps, l'organisation n'est plus tenue de prendre en charge les rapatriements (voir horaires bus).
- L'organisation n'est pas tenue d'organiser le rapatriement des coureurs abandonnant sur un autre poste de secours ou de ravitaillement. Mais elle fera au mieux pour aider les coureurs dans leur rapatriement.
- En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de Champex / La Fouly / Gd St Bernard / Bourg St Pierre / Lourtier.

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

X Alpine et X-Traversée :

MANQUEMENT AU REGLEMENT

Coupe du parcours

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau minimum 1 litre, pas de veste imperméable, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de téléphone)

Autre absence de matériel obligatoire

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire

Téléphone éteint ou en mode avion

Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage

Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)

Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)

Assistance en dehors des zones autorisées

Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)

Défaut de dossard visible

Port du dossard non conforme

Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)

PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION

A l'appréciation de la direction de course

Disqualification

Pénalité 1 heure

Disqualification

Pénalité 15 min

Pénalité 1 heure

Disqualification

Disqualification

Pénalité 1 heure

Pénalité 15 min

Disqualification immédiate et à vie

Pénalité 15 min

Pénalité 15 min

(durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)

Pénalité 15 min

Absence d'une puce électronique	Selon décision de la direction de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision de la direction de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.
 Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

Verbier Marathons et Verbier X-Plore

MANQUEMENT AU REGLEMENT

Coupe du parcours

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau minimum 1 litre, pas de veste imperméable, aucune lampe (VM), pas de couverture de survie, pas de téléphone)

Autre absence de matériel obligatoire

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire

Téléphone éteint ou en mode avion

Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage

Non respect des personnes (organisation ou coureurs)

Non assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)

Assistance en dehors des zones autorisées

Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)

Défaut de dossard visible

Port du dossard non conforme

Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)

Absence d'une puce électronique

Absence de passage à un point de contrôle

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste

Refus contrôle anti-dopage

Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite

Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course

PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION

A l'appréciation de la direction de course

Disqualification

Pénalité 30 min

Disqualification

Pénalité 10 min

Pénalité 30 min

Disqualification

Disqualification

Pénalité 30 min

Pénalité 10 min

Disqualification immédiate et à vie

Pénalité 10 min

Pénalité 10 min

(durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)

Pénalité 10 min

Selon décision de la direction de course

Selon décision de la direction de course

Disqualification

Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage

Disqualification

Pénalité 30 min

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.
 Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.

DOPAGE

La COURSE TRAIL VERBIER SAINT-BERNARD est soumise au *Statut concernant le dopage 2016* de Swiss Olympic. Des

contrôles antidopage peuvent être effectués. Par le fait de s'inscrire et/ou de participer à cette compétition, les sportives et sportifs se soumettent aux règles antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic et celle du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, à l'exclusion de toute autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (p.ex. suspension, dénonciation, peine pécuniaire).

PROGRAMME QUARTZ

L'Organisation a décidé de mettre en place le Programme QUARTZ Event destiné à protéger la santé des participants et à contribuer à un sport propre.

RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit jusqu'à 1h avant la remise des prix.

JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- des présidents de l'organisation
- du directeur de la course
- du responsable technique
- des chefs de poste concernés
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation des Présidents du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES

En cas de mauvaises conditions météorologiques, ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou de neutraliser l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires, les parcours et les postes de secours ou de ravitaillement.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation des co-présidents du Comité d'Organisation.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident et maladie

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle, valable en Suisse, couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation.

NB : les évacuations en Suisse sont payantes.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour toutes les courses, les coureurs sont classés et reçoivent un prix.

Sur toutes les courses, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

De plus, sur l'X-Alpine et l'X-Traversée, les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général reçoivent un prix spécial.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Trail Verbier St-Bernard est une marque légalement déposée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation, respectivement sa responsable de la communication.